

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

DELIBERATION N° DE\_030426\_23

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Madame Michèle ALOUCHY, Maire.

**Présents :** Mmes Michèle ALOUCHY, Delphine PEYNOT, M. Jean-Marie BERTRAND, Mmes Ingrid GUESTIN, Françoise GALLAND DESMICHEL, Laurence PROUST, MM. Boris SONDAGH, Philippe BOUDARD, Julien PALAYER, Alexandre BOURDERY.

**Absente excusée :** Mme Nadège LAURENSEN qui a donné pouvoir à Mme Ingrid GUESTIN.

**Date de convocation :** 30 mars 2026.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine PEYNOT.

## Résultat de l'enquête publique relative à la vente d'une partie d'un chemin rural à Chez Bardy

Par deux délibérations n° DE\_010825\_1et n° DE\_010825\_2 du 1er août 2025, le Conseil Municipal a accepté le principe de vendre une partie inutilisée et devenue sans affectation à l'usage public du chemin rural traversant le sud du village de Chez Bardy aux propriétaires riverains de ladite partie du chemin, d'une part Mme Evelyne GRAVEY-DELAPORTE (acquéreur du tronçon est), d'autres part, M. François BELLAT et Mme Delphine PEYNOT (acquéreurs ensemble du tronçon ouest).

Les mêmes délibérations ont décidé de procéder à l'enquête publique préalable à ces deux ventes.

Un arrêté du Maire n° 2/2025 du 1<sup>er</sup> décembre 2025 a désigné Madame Emilie BOUCHET en qualité de commissaire enquêteur et a prescrit l'enquête ainsi que son organisation.

L'enquête s'est déroulée du 7 janvier 2026 à 10 heures 30 au 21 janvier 2026 à 12 heures, le commissaire enquêteur étant présent à la Mairie, siège de l'enquête, entre 10 heures 30 et 12 heures les mercredis 7 et 21 janvier 2026.

Aucune personne ne s'est manifestée lors de l'enquête. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, sans réserve, au projet des deux ventes. Le rapport du commissaire

enquêteur relève notamment que les deux ventes n'entraîneront aucune enclave parmi les parcelles voisines.

À la lecture de ce résultat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la vente de la partie concernée du chemin rural, d'une part à Mme Evelyne GRAVEY-DELAPORTE (tronçon est) et, d'autre part, à M. François BELLAT et Mme Delphine PEYNOT (tronçon ouest) ;

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à la réalisation des deux ventes aux conditions précédemment fixées par le Conseil municipal dans ses deux délibérations précitées du 1<sup>er</sup> août 2025, à savoir au prix de vente de 5 €/m<sup>2</sup> et tous les frais de la vente étant à la charge des acquéreurs.

La secrétaire,  
Delphine PEYNOT



La Maire,  
Michèle ALOUCHY

